

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 10 avril 2025**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Approbation du compte de Gestion 2024

PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Henri CROS, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI, Jean-Michel AZEMA, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Mylène CAYZAC PRAME, Didier DART, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE

PROCURATIONS :

Joffrey LEON à Frédéric GRAS
Jean-Yves CHAPELET Jean-Christian REY
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY

Secrétaire de séance :

Jacky REY

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jacky REY

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au centre de gestion,

Vu, le compte administratif de l'exercice 2024 établi par le centre de gestion,

Considérant ce qui suit :

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le Trésorier, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1. C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice ; il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif.

Il constitue donc la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion présenté au titre de l'exercice 2024, par Madame Evelyne GIULIANI, trésorière de la paierie départementale du Gard, fait apparaître un résultat global de clôture de 1 811 724,22 € identique à celui du compte administratif ; le compte de gestion est également en tous points conformes à celui du compte administratif.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

➤ D'approuver le compte de gestion 2024 dressé par la trésorière de la paierie départementale.

Article 2 :

➤ D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky REY 

Le Président


Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 18-04-2025
- La publication par voie électronique le : 18-04-2025

Page des signatures

29000 - CENTRE GESTION F.P.T GARD

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BENOIT Frederic (1018831877-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A DDFiP DU GARD, le 21/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CENTRE GESTION F.P.T GARD** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GIULIANI Evelyne (1017778636-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A DU GARD, le 24/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

10 avr 2025

A , le

Le Président

Fabrice VERDIER

